

tuées, savoir de veiller à protéger la santé, de ses employés, en leur accordant 50 p. 100 de la prime d'assurance frais médicaux.

Je souhaite également que le gouvernement continue dans cette voie et qu'il se penche sur le problème des employés à la retraite, comme l'a suggéré mon honorable collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

[Traduction]

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je voudrais annoncer que les représentants des partis ont eu un entretien au sujet de l'ordre spécial visant le débat prévu pour aujourd'hui et lundi. Il est proposé que, aux fins du débat sur l'ordre n° 32 inscrit au nom du gouvernement, l'article 31(1) du Règlement soit suspendu et que les limites suivantes de temps s'appliquent: aucun député ne parlera plus de 20 minutes durant ledit débat, sauf le premier porte-parole de chacun des partis, qui ne pourra parler plus de 40 minutes.

Ce qui suit ne fait pas partie de l'ordre, mais je voudrais également souligner en guise d'exhortation qu'il a été résolu que personne—et cela veut dire personne—ne sollicitera une extension de ces limites de temps. Peut-être que la Chambre consentirait à n'accorder aucun prolongement pour que le nombre maximum de députés puissent participer à ce débat limité.

J'ai décidé, même si la motion est en mon nom, de différer mon exposé sur la question et de laisser au ministre des Finances (M. Benson) le soin de proposer la motion pour moi.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour demander qu'on apporte une rectification au hansard.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je croyais que le député voulait participer à la discussion sur le projet de motion du président du Conseil privé. Je dois auparavant m'assurer si le projet d'ordre est accepté par la Chambre. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

● (11.20 a.m.)

LA LOI SUR L'OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON

BILL ABROGATEUR

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande à pré-

senter le bill C-161, portant dissolution de l'Office fédéral du charbon et abrogation de la loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée, de la loi sur l'aide à la production du charbon et de la loi sur l'Office fédéral du charbon.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre que le ministre présente ledit bill?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA POTASSE—LES DROITS D'IMPORTATION AUX ÉTATS-UNIS—LA HAUSSE DU TARIF-MARCHANDISES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme l'industrie de la potasse de la Saskatchewan et la population de cette province éprouvent la crainte réelle que les États-Unis imposent une peine obligatoire contre les importations de potasse canadienne, ce qui coûterait à l'industrie canadienne, et en fait à cette province, des millions de dollars, le ministre peut-il nous dire s'il a entrepris des conversations avec les autorités des États-Unis pour conjurer cette menace?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Il y a déjà eu des conversations, monsieur l'Orateur. Le règlement présenté par le premier ministre de la Saskatchewan la semaine dernière est actuellement étudié par différents ministères de l'État: le ministère de la Justice, mon ministère et d'autres. Le gouvernement l'étudie et il fera l'objet de commentaires dès qu'il sera au courant.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le CN a annoncé récemment qu'il se proposait d'augmenter de 6 p. 100 les taux de transport de la potasse. Le premier ministre dira-t-il à la Chambre si le gouvernement a l'intention de signaler à cette société de la Couronne qu'il aimerait le voir limiter ses augmentations de tarifs du fait de la menace d'inflation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'en parlerai au ministre des Transports, monsieur l'Orateur.